

Règlements et Étiquette

Règlements généraux

1. Les membres doivent passer à la réception et montrer leur carte de membre chaque fois qu'ils se présentent au centre.
2. Les cigarettes, les jurons, les bagarres, la déprédation d'équipements et tout autre comportement inapproprié ne seront pas tolérés.
3. Les véhicules garés dans les zones/espaces de stationnement interdit seront remorqués.
4. Les parents/gardiens doivent surveiller leurs enfants (de moins de 12 ans) en tout temps.
5. L'attribution des courts relève du personnel du complexe.
6. Il est recommandé d'utiliser des chaussures adaptées au sport en salle; les autres types de chaussures abîment et salissent la surface de jeux et la rendent glissante.
7. Les boissons et la nourriture sont interdits dans les aires d'activité.
8. La mezzanine est réservée aux groupes avec réservation.
9. Seuls les membres peuvent emprunter des équipements.
10. Nous ne sommes pas responsables des objets volés ou perdus.
11. Les usagers/membres utilisent les installations à leurs propres risques.

Règlements relatifs à l'utilisation des équipements

- En entrant sur le site, on doit retirer les chaussures portées à l'extérieur.
- **Les participants doivent suivre les directives du personnel de la Division des loisirs sur place.**
- **Les lieux et l'équipement qui ne sont pas sollicités par votre groupe seront verrouillés en tout temps. Si vous avez besoin d'accéder à ces endroits, le superviseur de la Division des loisirs s'assurera de déverrouiller pour vous. Il incombe également aux superviseurs de la Division des loisirs de distribuer l'équipement.**
- Un superviseur doit être présent pour voir aux participants, à l'évènement ainsi qu'aux spectateurs.
- La NOURRITURE et les BOISSONS sont interdites dans les gymnases.
- Les groupes sont responsables du montage et du démontage des équipements.
- Apportez vos balles et ballons si vous souhaitez qu'ils soient de qualité. Nos équipements sont utilisés quotidiennement et peuvent ne pas répondre à vos normes.
- Nous ne sommes pas responsables du vol ou de la perte d'équipements ou d'effets personnels.
- Les groupes assument l'entière responsabilité des dommages aux équipements ou de leur perte.
- **Si les superviseurs de la Division des loisirs doivent travailler plus longtemps que les heures normales pour nettoyer après le départ de votre groupe, le temps supplémentaire vous sera facturé.**

Veillez signaler tout problème ou toute préoccupation sans délai à Dave Sibley, agent des loisirs, Services communautaires, au 460-2237.